

OBJET : Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE) – Autorisation de signature de la convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) et versement d'une subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, modifiée par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 article 26,

Vu la délibération n° 2023/130 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 12 octobre 2023 relative au Programme de Réussite Educative,

Considérant :

- La volonté de la Ville d'accompagner la réussite éducative de chaque enfant et jeune sottevillais ;
- Le souhait de la Ville de soutenir l'engagement des jeunes citoyens (étudiants dans le cas présents) ;
- La proposition de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) d'accompagner des actions de mentorat au bénéfice de 15 jeunes sottevillais ;
- La nécessité d'établir une convention de partenariat avec le Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RÉCRE), pour la coordination d'étudiants bénévoles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'AFEV en annexe,
- de verser une subvention à hauteur de 3 000 €, au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°93

OBJET : Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RéCRE) – Autorisation de signature de la convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) et versement d'une subvention

Dans le cadre du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Educative (RéCRE), la Ville met en œuvre des dispositifs d'accompagnement à la scolarité pour les enfants et jeunes scolarisés à Sotteville-lès-Rouen.

Le LudoCLAS, déployé sur l'ensemble des écoles élémentaires, repose sur des actions d'accompagnement méthodologique, de soutien scolaire, d'ouverture culturelle et de soutien à la parentalité. Cette prise en charge a bénéficié à 107 enfants pour l'année 2024-2025.

Toutefois cette dynamique collective ne correspond pas à certains enfants ou jeunes ayant des troubles affectant leur sociabilité.

Le RéCRE a formalisé, depuis 2021, un partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), permettant de faire bénéficier 15 enfants ou jeunes sottevillais d'un « mentorat ». Ainsi un étudiant bénévole vient 2 heures par semaine au domicile de l'enfant ou du jeune, en présence des parents, pour un accompagnement individuel de soutien scolaire, et propose une sortie par semaine.

L'AFEV est financée par le dispositif national « 1 jeune, 1 mentor » pour développer ces missions de soutien scolaire et d'ouverture culturelle. Le plan national de mentorat prend en charge une partie des frais liés à la coordination du dispositif, la formation et l'accompagnement des jeunes, les relations avec les partenaires... L'AFEV sollicite un cofinancement de la commune à hauteur d'un montant revalorisé à 200 € par jeune (contre 120 pour les années précédentes).

Les retours des accompagnements sont positifs pour les familles, les enfants et l'ensemble des partenaires.

Nous vous proposons donc de conventionner avec L'AFEV pour un effectif de 15 enfants ou jeunes en 2025-2026 et de verser à l'association une subvention de 3 000€.